



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Chaussée de Ninove 377 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **S.C.S NOSA2023**, Wilgendaal 17 boîte 14 à 1731 Asse
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 2 : PE 29/2024 - Nouvelle demande.**

Nature de l'activité principale : exploiter un salon-lavoir

Exploitation (rubriques) : salon-lavoir (15,5 kW - rubrique 25 A).

Zone : P.R.A.S. : *le long d'un espace structurant, point de variation de mixité, liserés de noyau commercial, zone d'habitation.*

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **08/04/2024** et jusqu'au **22/04/2024** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : permisenvironnement@anderlecht.brussels;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 22/04/2024.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 25/03/2024.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale f.f.,

N. COPPENS,

Par délégation :
L'Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement,

A. KESTEMONT,

¹ Reproduction de la signature.